

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 23 du 30 avril 2014**

TEXTE SIGNALE

**ERRATUM**

au décret n° 2010-738 du 1er juillet 2010 relatif à la suppression de commissions et instances administratives (articles 1er, II. 6°, 3. et 6.).

Du 28 avril 2014

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ERRATUM au décret n° 2010-738 du 1er juillet 2010 relatif à la suppression de commissions et instances administratives (articles 1er. II. 6°, 3. et 6.).**

*Du 28 avril 2014*

NOR P R M X 1 4 1 1 2 0 8 Z

---

*Texte modifié :*

Décret n° 2010-738 du 1er juillet 2010 (JO n° 151 du 2 juillet 2010, texte n° 2 ; signalé au BOC 34/2012).

*Référence de publication :* Signalé au BOC 23/2014.

---

Le décret n° 2010-738 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 est ainsi modifié :

1. Dans l'intitulé.

Au lieu de :

« relatif à la suppression de commissions et instances administratives (articles 1er. II. 6°, 3. et 6.). » ;

Lire :

« relatif à la suppression de commissions et instances administratives (articles 1er I - 2, II - 6 ; 3 et 6). ».

2. Dans l'entre deux barres.

Au lieu de :

« Textes abrogés :

Arrêté du 4 juillet 1997 (JO du 12 septembre, p. 13269 ; BOC, p. 3727 ; BOEM 111.1.1.2.1).

Décret n° 95-1007 du 13 septembre 1995 (JO du 14, p. 13558 ; BOC, 1997, p. 1233 ; BOEM 111.1.1.2.2, 160.1) modifié. » ;

Lire :

« Textes abrogés :

Décret n° 89-150 du 6 mars 1989 (BOC, 1995, p. 848).

Arrêté du 4 juillet 1997 (JO du 12 septembre, p. 13269 ; BOC, p. 3727 ; BOEM 111.1.1.2.1).

Décret n° 95-1007 du 13 septembre 1995 (JO du 14, p. 13558 ; BOC, 1997, p. 1233 ; BOEM 111.1.1.2.2, 160.1) modifié. ».

3. Dans le corps de texte.

À l'article 1<sup>er</sup>.

Insérer :

« I. Sont abrogés :

.....

2. Décret n° 89-150 du 6 mars 1989 portant création d'un comité stratégique du commerce extérieur ;

..... ».